

AR PREFECTURE

006-210600110-20180327-2G-DE
Reçu le 06/04/2018



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 – BUDGET COMMUNAL :

g) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Séance Publique Ordinaire du 27 MARS 2018
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Christian HUGUET, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. André RIOLI à Monsieur le Maire, Mme Evelyne BOICHOT à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. SBIRRAZZUOLI Nicolas à M. Claude CALIMAR, M. Philippe RASTOLDO à M. Stéphane EMSELLEM, M. Jean-Elie PUCCI à M. Christian HUGUET, M. Bernard MAILLE à Mme Marie-José LASRY, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu-Marie PANIZZI,

ABSENTE : Mme Sophie REID.

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 20 mars 2018

II - BUDGET COMMUNALg) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

M. Stéphane EMSELLEM, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Il donne lecture **des propositions** de subventions aux différentes associations au titre de l'année 2018, après vérification des comptes de celles-ci.

A) ASSOCIATIONS A CARACTERE LOCAL

1° - ASSOCIATIONS SPORTIVES

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
1 – A.S.B. Section Volley	1 000 €
2 – LA BOULE FERREE	1 000 €
3 – CYCLO-CLUB	dissolution
4 – AS OMNISPORTS VSJB	25 000 €
5 – TUNA FISHING CLUB / P.P.A.L.	4 500 €
6 – UNION PLAISANCIERS BERLUGANS	1 600 €
7 – ANAO, L'AVENTURE SOUS MARINE	1 500 €
8 – YACHT CLUB	12 000 €
9 – LA PETANQUE BERLUGANE	1 000 €
10 – CLUB NAUTIQUE DE BEAULIEU	850 €
11 – KARATE SHOTOKAN	2 000 €
12 – BEAULIEU ATHLETISME CLUB	0 €
13 – BASKET AZUR CLUB DOLPHINS	22 500 €
14 – JUDO CLUB DE BEAULIEU	1 500 €
15 – TAEKWONDO BEAULIEU AVENIR	2 000 €
16 – TENNIS CLUB DE BEAULIEU	20 000 €
17 – COUNTRY	500 €
18 - BEAULIEU ENDURANCE COACHING	2 500 €
19 – KEN VUAGNOUX	1 500 €
20 – YOLE BERLUGANE	1 000 €
21– CTT VILLEFRANCHE CORNICHE D'AZUR (tennis de table)	1 000 €

2° - ASSOCIATIONS MILITAIRES

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
22 – SOUVENIR FRANCAIS	550 €
23 – AMICALE DES SOUS OFFICERS DE LA B.A. 943	200 €
24 – MEDAILLES MILITAIRES	550 €
25 – UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	550 €
26 – SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR	500 €

**3° - ASSOCIATIONS CULTURELLES**

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
27 – BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	2 000 €
28 – BEAULIEU HISTORIQUE	600 €
29 – POINT A LA LIGNE	550 €
30 – ASSOCIATION BEAULIEU ARTS ET MUSIQUE	50 000 €
31 – ANIMATEURS BERLUGANS	1 600 €
32 – BRIDGE CLUB LA ROTONDE	300 €
33 – LO PEOHL	12 000 €

4° - ASSOCIATIONS A BUT SOCIAL ET/OU EDUCATIF

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
34 – ESPACE MONDE	1 100 €
35 – ASSOCIATION OCCE Coopérative école mixte	500 €
36 – CLUB DE L'OLIVAIE	2 000 €
37 – CROIX ROUGE FRANCAISE	2 000 €
38 – BEAULIEU RENOUVEAU ET TRADITIONS	800 €
39 – RESTO DU CŒUR	500 €
40 – SCOUTS DE FRANCE – GROUPE MONT- ALBAN	400 €
41 – AUMONERIE	200 €
42 – UPE SOPHROLOGIE	500 €
43 – SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER (S.N.S.M.)	1 000 €

5° – ASSOCIATIONS A BUT SANTE

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
44 – LIGUE CONTRE LE CANCER	200 €
45 – PARALYSES DE FRANCE	200 €

B) ASSOCIATIONS PARA-MUNICIPALES

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2018
46 – C.D.O.S. PERSONNEL COMMUNAL	4 550 €

Elles seront prélevées à l'article 6574.

AR PREFECTURE

006-210600110-20180327-2G-DE
Reçu le 06/04/2018



Les membres du Conseil Municipal siégeant aux Conseils d'Administration ou Présidents d'Association, ne prennent pas part au vote concernant la subvention attribuée à leur association, à savoir :

B.MACCARIO, S. EMSELLEM, C.LEGROS, Y. RODA, J. HENON-DECOUARD, G. PUJALTE, M. CECCONI, A. RIOLI, E. BOICHOT, P. RASTOLDO, C. LEBRUN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Adopte les subventions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.